



Sauvegarde des Terres d'Albion et du Jabron

2275 Chemin des Meyniers
St André de Villesèche – Les Omergues
04 150 - Revest du Bion

04 92 77 08 22 - contact@staja.fr - <https://staja.fr>

Objet : PLU des Omergues, clarification concernant les parcs photovoltaïques à Villesèche

Le 24 août 2026

Monsieur le commissaire enquêteur

L'association STAJA (Sauvegarde des Terres d'Albion et du Jabron) se fixe comme objectif premier la protection de l'environnement, de la faune et de la flore, des espaces naturels ainsi que du patrimoine culturel de nos territoires. En particulier, elle s'oppose à l'installation d'activités industrielles y compris d'énergies renouvelables sur les sols naturels, agricoles, pastoraux ou forestiers et, en particulier aux parcs photovoltaïques en milieu naturel. Elle a accueilli avec une grande satisfaction l'abandon du projet de parc agrivoltaïque à Villesèche (Les Omergues) puis le rejet par la Préfecture de la demande d'autorisation environnementale concernant le Parc de la Lauzette.

Bien que de nombreuses réserves aient été avancées par les PPA dans le cadre du PLU des Omergues pour le dernier Parc (Viérasse-St André-Chautabrie) et que ce PLU semble vouloir abandonner toute référence à ces parcs (« **Au titre du PLU les deux projets de parcs photovoltaïques sont abandonnés** » lit-on dans une note) il n'y a pas à ce jour de décision préfectorale de rejet de ce parc de la Viérasse.

Lorsque la mairie des Omergues écrit que « **Au titre du PLU les deux projets de parcs photovoltaïques sont abandonnés** », est-ce que, à un autre **titre**, ce projet continuerait-il à exister ? Si oui, à quel « titre » ? Et, dans ce cas, quelle serait la position de la mairie ? Irait-elle jusqu'à le « rejeter » dans le PLU et l'accepter par ailleurs ?

Monsieur le commissaire enquêteur, dans l'état actuel de rédaction du PLU, **tel qu'il est soumis à la discussion au cours de l'enquête publique**, nous ne pouvons que nous y opposer.

Pour la STAJA,
Rouvier Jean-Jack, président